

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES JURYS

Rue Adolphe Lavallée n° 1 1080 Bruxelles

Téléphone : 02/690.85.86

Courriel : jurys@cfwb.be

Jury de la Communauté française organisant l'épreuve préparatoire donnant accès aux études bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux (Bachelier)

Cycle 2018-2019/1

Nomenclature

Matricule : numéro de dossier du candidat inscrit sur sa convocation

R : Réussite (60% au moins pour l'ensemble des matières et 50% au moins par matière)

A : Ajournement

D : Dispense obtenue par le candidat ajourné pour la matière dans laquelle il a obtenu au moins 60 % des points et s'il a obtenu une moyenne générale de minimum 50%.

Bruxelles, le 30 août 2018

MATRICULE	Décision	Français	PHYSIQUE	BIOLOGIE	CHIMIE	MATH
5420181001330	A	/	/	/	/	/
5420181001859	R					
5420181007097	A	/	/	/	/	/
5420181001163	A	/	/	/	/	/
5420181002603	R					
5420181005758	R					
5420181012022	A	/	/	/	/	/
5420181003693	A	D : 2018-2019/1	/	/	/	/
5420181009602	A	/	/	/	/	/
5420181006892	R					
5420181002962	A	/	/	/	/	/
5420181007240	A	/	/	/	/	/
5420181001514	A	/	/	/	/	/
5420181012060	A	/	/	/	/	/
5420181005215	A	/	/	/	/	/
5420181008179	R					
5420181012039	A	D : 2018-2019/1	D : 2018-2019/1	/	/	/

Décret du 27-10-2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

« Article 20. –

§ 1er. *Obtient l'attestation de réussite de l'épreuve préparatoire conduisant aux études menant à l'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux ou conduisant aux études d'infirmier(ère) hospitalier(ère) et d'infirmier(ère) hospitalier(ère) - orientation santé mentale et psychiatrie, le candidat qui a obtenu au moins 50 % des points dans chacune des branches et au moins 60 % des points pour l'ensemble.*

§ 2. *Est ajourné, le candidat qui, ayant présenté l'ensemble des examens d'un cycle d'examens :*

1° a obtenu moins de 60 % du total des points attribués à l'ensemble des matières ;

2° le candidat qui a obtenu moins de 50 % dans une ou plusieurs matières ».

Relevés de notes et attestations

Un relevé de notes sera envoyé par courrier postal à tous les candidats dans les prochains jours. Une attestation de réussite sera jointe à ce relevé de notes pour les candidats ayant satisfait à l'épreuve.

Si vous constatez des anomalies dans vos résultats, veuillez nous en informer en nous envoyant un email à l'adresse : jurys@cfwb.be

Consultations des copies des épreuves

1. Consultation simple des copies

Publication des résultats sur le site internet le 30 août 2018. Une **consultation simple** des copies pour les matières où il a obtenu **moins de 50%** des points est organisée **pour le candidat ajourné** majeur (ou son représentant s'il est mineur) **les 03 et 04 septembre 2018**, uniquement sur rendez-vous pris **au plus tard le vendredi 31 août 2018 à 10h exclusivement** à l'adresse email : jurysconsultations@cfwb.be.

L'heure du rendez-vous sera communiquée par retour d'email.

Votre demande doit contenir :

- Numéro de matricule
- Nom et Prénom du candidat (et de son représentant légal s'il est mineur)
- N° de téléphone
- Vos choix de matières à consulter (uniquement en cas d'ajournement pour les matières à moins de 50%)
- Vos préférences parmi les dates proposées

Aucune demande de consultation introduite via un autre canal ne sera traitée ni prise en considération.

2. Consultation des copies avec guidance pédagogique

Une **consultation pédagogique** sera organisée en octobre, uniquement sur rendez-vous pris **exclusivement** à l'adresse email : jurysconsultations@cfwb.be.
La date sera communiquée ultérieurement

Aucune demande de consultation introduite via un autre canal ne sera traitée ni prise en considération.

L'heure du rendez-vous sera communiquée par retour d'email.

Votre demande doit contenir :

- La date à laquelle vous vous êtes présenté à la consultation simple
- Numéro de matricule
- Nom et Prénom du candidat (et de son représentant légal s'il est mineur)
- N° de téléphone
- Vos choix de matières à consulter (uniquement en cas d'ajournement pour les matières à moins de 50%)
- Vos préférences parmi les dates proposées

Dans tous les cas, merci d'indiquer clairement dans votre demande le type de consultation souhaité (simple ou pédagogique), les matières et vos disponibilités parmi les dates proposées.

Mode d'introduction, d'instruction et de résolution des plaintes des candidats relatives à des irrégularités dans le déroulement des examens

Article 21 du décret 27-10-16

Toute plainte relative à une quelconque irrégularité dans le déroulement des examens est adressée sous pli recommandé à l'adresse suivante :

**Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée 1
1080 Bruxelles**

Au plus tard dans les 5 jours qui suivent la publication des résultats de l'épreuve. L'introduction de la plainte peut également être faite par courriel (jurys@cfwb.be) ou par la remise d'un écrit à la Direction de l'organisation des jurys de la Communauté française.

La signature apposée par un des agents de ce Service sur le double de cet écrit ne vaut que comme accusé de réception de l'introduction de la plainte.

Dans les 14 jours ouvrables suivant la réception de la plainte L'instance de recours statue, par décision formellement motivée et notifiée au(x) plaignant(s) par pli recommandé ou par voie électronique.

Cette instance de recours est habilitée uniquement à constater des irrégularités éventuelles dans le déroulement des examens et sa décision ne se substitue pas à celle du Jury. Si l'irrégularité est retenue par l'instance de recours, le jury prendra une nouvelle décision en tenant compte de cette irrégularité dans la délibération.

Les résultats sont publiés sur le site internet le jeudi 30 août 2018.

En conséquence, le délai maximal pour introduire une plainte est fixé au mardi 4 septembre 2018.